

reste des forces armées de pays amis, en visite au Canada.

L'hon. M. Hellyer: Le terme est aussi dans la loi actuelle sur la défense nationale.

L'hon. M. Lambert: Mais pas de la même manière; il n'est pas fait mention de «forces canadiennes». Voila à quoi se réduit la question, monsieur l'Orateur. Le ministre nous demande d'accepter un projet de loi visant à créer non pas une force de défense unifiée, mais un seul service avec grades unifiés. Il ne nous en a pas démontré les avantages. Je m'oppose sans hésitation à ce bill, pour bien des motifs dont le principal est celui que je viens d'évoquer. C'est ainsi que je voterai quant au bill n° C-243, refusant d'accepter les visées du ministre contenues dans ce projet de loi.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, la présentation du bill n° C-243 donne aux députés l'occasion d'examiner tous les aspects de l'organisation et de la politique de défense. Cela, le ministre l'a clairement établi car, dans son exposé prodigieux de quelque 65 pages de texte dactylographié, au long duquel, je crois, nul aspect de la politique et de l'organisation de la défense n'a été omis, il a parlé des services actifs et des services de réserve, de l'organisation, de l'OTAN, du NORAD et des Nations Unies, ainsi que de tout sujet connexe auquel on peut songer.

Dans mon humble apport à ce débat, je commencerai par revenir quatre ans en arrière, c'est-à-dire au moment où la question a été abordée pour la première fois, et je m'efforcerai d'en suivre l'évolution, étape par étape, jusqu'à son état actuel. Chacun se rappelle sans doute qu'un Livre blanc a été déposé le 27 mars 1964. C'était la première indication fournie à la Chambre et à la population en général d'une politique prévue d'intégration et d'unification des forces armées.

Le 1^{er} août 1964, l'intégration était ratifiée et mise en application. Elle s'est poursuivie depuis à un rythme accéléré. Il est évident que le ministre croit le moment venu, en introduisant ce projet de loi et en exposant ses principales dispositions, de foncer vers l'intégration. Il est tout à fait évident, selon lui, que le processus d'intégration est assez avancé pour justifier le passage à l'étape finale, qui est la force de défense unifiée. C'est pourquoi nous étudions maintenant le bill n° C-243.

Il va sans dire que les paroles et les actes du ministre suscitent, dans tous les coins du pays, depuis dix-huit mois ou deux ans surtout, une opposition furieuse de la part de bien des militaires et de bien des civils. De fait, l'opposition est à l'origine d'une foule d'histoires. Le ministre n'ignore certes pas ce qu'on raconte d'Halifax à Esquimalt: l'histoire, y dit-on, aura connu trois grands fauteurs de troubles: le caporal Bonaparte, le caporal Hitler et, aujourd'hui, le caporal Hellyer. C'est dire ce que pensent certaines gens.

Le ministre a très honnêtement précisé sa pensée, non seulement à l'époque du Livre blanc, mais aussi lors de l'entrée en vigueur de l'intégration. N'oublions pas qu'à plusieurs reprises, le ministre, tout en maintenant que l'objectif ultime de créer une seule arme est immuable, a souligné dans diverses déclarations que les transformations de l'organisation et de la politique canadiennes de défense se feraient petit à petit.

J'estime qu'il a, en outre, clairement démontré qu'à son point de vue l'unification était le but de ce qu'il a appelé une progression logique et évolutive. Mais il a également précisé—je veux qu'on l'entende pour m'assurer que je ne déforme les propos tenus par le ministre depuis des années—que même si l'intégration et l'unification sont parfois considérées comme deux possibilités essentiellement différentes, elles ne sauraient être en fait que deux étapes du même processus.

Beaucoup ne croient pas qu'il ne s'agisse effectivement que de différentes étapes d'un même processus. Mon ami le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) l'a amplement démontré. L'opposition qui s'est manifestée graduellement ne porte pas sur la politique d'intégration, selon moi, mais surtout sur celle de l'unification des forces. Cela a été démontré bien clairement, je pense, par quelqu'un qui s'est vigoureusement opposé à la politique du gouvernement tant par ses discours que par ses écrits. Je veux parler de l'amiral W. M. Landymore. Si lui ne voit, au fond, aucun inconvénient au principe de l'intégration, c'est dire que l'opposition, de ce côté, n'est pas très forte. Pour bien faire valoir mon argument, j'aimerais citer l'un des documents qu'il m'a envoyés, il y a quelque temps. Voici ce qu'il y disait:

• (5.40 p.m.)

Les deux commandements sont maintenant entièrement intégrés, mais la marine ou nos forces aéronavales n'en sont pas à leur première expérience dans ce domaine. Comme on s'était rendu